

Le 1<sup>o</sup> septembre 2015

## **ASSURANCES SCOLAIRES**

**L'école vous propose une assurance « individuelle accidents » à la Mutuelle SAINT-CHRISTOPHE. Elle est valable pour l'année scolaire 2015/2016.**

**Elle coûte 8,60€. Le règlement, de préférence par chèque, est à faire à l'ordre de l'OGEC.**

**Un coupon par enfant vous sera donné afin de l'assurer individuellement.**

**Si vous ne souscrivez pas à cette assurance, nous vous demandons obligatoirement une attestation justifiant de la couverture des risques scolaires et extra-scolaires lui assurant une garantie individuelle accident.**

**Merci de rendre réponse avant fin septembre.**

**La Directrice.**